**Dossier :**
**Formation de formateurs**

**pages 4—7**

# >> spécial maîtres-formateurs

snuipp infos

SNUipp - FSU

**N° 93 - octobre 2011**

# Formateurs : de nouveaux défis...

édito

La réforme de la formation initiale des enseignants est calamiteuse. Les PEMF et CPC sont aux premières loges pour en mesurer les dégats. Ils ne sont pas dupes des annonces ministérielles qui prétendent que tout va bien pour les enseignants stagiaires…

Pour les maitres formateurs du premier degré, l'année scolaire qui débute s'annonce encore plus compliquée que la précédente… avec les coupes sévères dont les CPC et PEMF ont fait les frais et un accompagnement encore plus précoce des stagiaires souvent affectés dans une classe dès la rentrée, des animations pédagogiques seule «*formation continue*», et un travail souvent bien solitaire puisque le lien avec les universités est très marginalisé.

Comment assurer ses missions, préserver la qualité du suivi et de l'accompagnement des débutants alors que ceux-ci sont placés dans des situations d'extrême urgence pour assumer une classe à laquelle ils n'ont pas été préparés ? Dans 15 départements le tiers temps de formation auquel ils ont droit n'est pas prévu à ce jour ! Le SNUipp a écrit au ministre dès le 25 août pour lui demander de tenir ses engagements.

Le 27 septembre aura été un rendez-vous majeur pour exiger une autre logique pour le prochain budget et une autre politique éducative. Le prochain rendez-vous d'importance à ne pas manquer sera les élections professionnelles du 13 au 20 octobre… Voter et faire voter pour se donner les moyens !

## Tiers temps de formation : le SNUipp écrit au ministre !

Le 25 août dernier, le SNUipp s'est adressé au ministre de l'éducation pour exiger l'application du dispositif d'accueil et de formation prévu pour les stagiaires.
En effet, de nombreux départements n'ont pas respecté ce dispositif, pourtant insuffisant, en plaçant les stagiaires directement en responsabilité de classe, sans aucun accompagnement. Cette année encore, les inspections académiques ont mis en oeuvre dans l'urgence, un dispositif de formation qui laisse apparaître de grandes disparités. Aucun département n'est en capacité de proposer 12 semaines complètes de stage en IUFM ou dans les circonscriptions. Dans le meilleur des cas, il est prévu 6 à 9 semaines de retour en formation, parfois organisé les mercredis, ce qui alourdi la charge de travail des stagiaires qui ont la pleine responsabilité d'une classe.
Les stages de pratiques accompagnée ou en responsabilité dont ont pu bénéficier certains étudiants dans leur cursus de master sont très insuffisants pour appréhender la complexité du métier d'enseignant et se préparer à y entrer. Il est donc nécessaire que tous les stagiaires bénéficient au minimum du tiers temps de formation sur lequel le ministre s'est engagé.

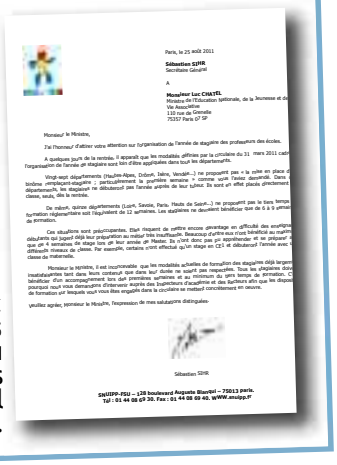

Paris, le 25 août 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la mise en place de la rentrée de stagiaire des professeurs des écoles.

A quelques jours de la rentrée, il apparaît que les modalités définies par la circulaire du 31 mars 2011 cadrant l'organisation de l'année de stagiaire sont loin d'être appliquées dans tous les départements.

Vingt-neuf départements (Haute-Alpes, Drôme, Isère, Vendée...) ne proposeront pas « la mise en place d'un binôme « enseignant-stagiaire » ; particulièrement la première semaine » comme voté l'texte dernièrement. Dans ces départements, le stagiaire se débrouillera seul face à sa classe. Ils sont en effet placés directement en responsabilité de classe, seuls, dès la rentrée.

De même, quinze départements (Loiret, Savoie, Paris, Hauts de Seine...) ne proposeront pas le tiers temps de formation réglementairement soit l'équivalent de 12 semaines. Les stagiaires ne devraient bénéficier que de 6 à 9 semaines de formation.

Ces situations sont préoccupantes. Etant fréquent de mettre encore davantage en difficulté des enseignants débutants qui jugent déjà leur préparation au métier très insuffisante. Rappelons d'autre part que la circulaire stipule que « 4 semaines de stage lors de leur année de Master. Ils n'ont donc pas pu appréhender « le préparer à la différents niveaux de classe. Par ailleurs, certains n'ont effectué qu'un stage en CE1 et débarquent l'année avec la classe de maternelle.

Monsieur le ministre, il est inconcevable que les modalités actuelles de formation des stagiaires déjà largement insatisfaisantes tant dans leurs contenus que dans leur durée ne soient pas respectées. Toutes les plaintes doivent bénéficier d'un accompagnement lors des premières semaines et au minimum d'un tiers temps de formation. Ce pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès des Inspecteurs d'Académie et des Recteurs afin que les dispositions de formation auxquelles nous vous êtes engagés dans la circulaire ne restent concrètement en oeuvre.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien SIHR

SNUIPP-FSU – 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 paris.
Tél : 01 44 08 69 30. Fax : 01 44 08 69 40. WWW.snuipp.fr

## Enquête PES : à la recherche d'une formation

**Après une première enquête en décembre 2010 auprès de 1 000 professeurs stagiaires, concernant les conditions de leur formation, le SNUipp a mené une seconde enquête en avril 2011, pour faire un bilan de cette année de stagiaire.**

Les premières impressions se sont confirmées : en décembre, les stagiaires exprimaient déjà très majoritairement la nécessité de ne pas commencer seul dans la classe et considéraient les 12 semaines de formation insuffisantes. A l'issue de cette première année, leurs principales critiques ont porté sur la charge de travail (58 %), le manque de préparation pour chaque niveau d'enseignement (57 %) et les périodes de formation insuffisantes (38%). Au final, huit stagiaires sur dix jugent leur préparation au métier insuffisante. A l'inverse, ils plébiscitent une formation alternée pouvant se faire sous forme filée, mais avec une montée progressive de la responsabilité. S'ils se sentent plutôt soutenus dans les écoles par les tuteurs et les formateurs, le tiers-temps est jugé trop restreint pour près de 89 % d'entre eux pour qui les retours en formation sont plutôt insuffisants (45,8 %), voire même tout à fait insuffisants (32,9 %).
Ces très vives critiques, ont été confortées par un récent sondage IPSOS commandé par le ministère de l'éducation. Il indique notamment que 69% des stagiaires de l'an passé se disent insatisfaits de leurs « possibilités de formation » et que 50% d'entre eux regrettent l'insuffisance de son volume. Pourtant, les modalités d'organisation de l'année de stagiaire pour la rentrée 2011 ne vont qu'aggraver une formation déjà jugée calamiteuse, en diminuant toujours plus les temps de formation. Le ministère ne tire donc aucun enseignement des résultats de la mise en oeuvre de sa réforme.

## ANCP : rencontres nationales

L'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP) s'est réunie les 29 et 30 septembre dans le cadre de ses rencontres nationales. Elle a fait le constat d'un glissement des missions des PEMF et des CPC, conséquence de la réforme de la formation des enseignants, et s'inquiète de la suppression de nombreux postes de conseillers pédagogiques.
A l'issue de ces rencontres , l'ANCP a rappelé son exigence du maintien des postes de conseillers pédagogiques au budget 2012, ainsi qu'une meilleure reconnaissance qualificative de leur mission et une réflexion sur leurs conditions de travail.

## L'ANCP lance un appel

L'annonce de 5700 nouvelles suppressions de postes à la rentrée prochaine dans les écoles suscite de vives inquiétudes. Comment raboter encore, après les 8963 postes supprimés cette année ? D'autant que le président s'est engagé à maintenir le même nombre de classes. Alors, les postes "hors classe" seront encore plus visés.
Au delà des RASED et des remplaçants, les CPC seront-ils dans l'oeil du cyclone ?
L'ANCP a interpellé les organisations syndicales afin de signer un appel. Après la cinquantaine de postes supprimés en 2011, le SNUipp s'engage avec les CPC pour exiger *"qu'aucun poste de conseiller pédagogique ne soit fermé en 2012"* et réaffirmer *" la nécessaire réflexion sur leurs conditions de travail."*

# Sommaire

page 2. Tiers temps de formation ; Enquête PES ; ANCP : rencontres nationales, Appel.
page 3. Master en alternance ; Reçus collés, le SNUipp intervient ; Suivi des PES : du tout terrain.
page 4 à 7. Dossier : Formation de formateurs
page 8. "Une école, des élèves" ; Elections professionnelles.

*Ce journal a été réalisé par*

*Aline Becker, Isabelle Chomet*

**SNUipp** *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
**CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244**
Directeur de publication : Michel Sévenier

## Master en alternance

Une nouvelle circulaire parue au BO du 22 septembre sur *«la professionnalisation des formations de master pour les métiers de l'enseignement»* vient remplacer celle sur l'organisation de stages pour les étudiants. Elle définit l'organisation des stages en master mais fixe aussi les conditions d'organisation des masters en alternance expérimentés cette année dans 34 universités pour près de1000 étudiants dont 750 se destinant au professorat des écoles.
Avec un statut de contractuel de droit public, l'étudiant effectue un tiers du temps de service d'un titulaire. Il est accompagné par un maître de stage qui peut être un enseignant référent maître-formateur. L'objectif affiché est de renforcer la professionnalisation et de diversifier le recrutement en ouvrant notamment la voie de l'apprentissage : une manière de répondre aux attentes des étudiants pour une formation plus professionnelle et d'enrayer la baisse d'attractivité du métier constatée depuis la réforme de la formation. Mais cette nouvelle expérimentation soulève de nombreux problèmes. Aucune modalité n'est déclinée pour mettre en oeuvre cette alternance entre les universités et les autorités académiques, ce qui risque de conduire encore à des organisations et à un suivi aléatoires. Par ailleurs, de nouvelles dispositions financières concernant les stages en responsabilité réduisent fortement l'indemnisation des étudiants, passant de 617, 40 euros hebdomadaire à 495,44 euros ; de quoi accroitre la précarité de nombreux étudiants ou de les décourager davantage.

## Reçus/collés : le SNUipp-FSU intervient.

Un certain nombre d'étudiants reçus au concours PE sont en attente de la validation de leur master, victimes du calendrier universitaire. De fait, le ministère a décidé de différer au premier novembre leur stagiairisation. Ils ont été recrutés au 1er septembre sous statut de contractuels.
Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre afin que leur recrutement en tant que stagiaires soit prononcé avec effet rétroactif sur leur Ancienneté Générale de Service et que tous bénéficient de la même formation quelle que soit la date du recrutement.
Pour ceux qui ont réussi le concours mais qui n'ont pas obtenu le master, ils gardent le bénéfice du concours durant un an et doivent repasser le master.

## Suivi des PES : du tout terrain !

**A cette rentrée, les PEMF ont été monopolisés par les académies pour répondre à l'urgence de l'accompagnement des PES. L'enquête menée par le SNUipp, auprès de 93 départements, témoigne de modalités très variables.**

Dans 52 départements, les PEMF ont accueilli les stagiaires en pratique accompagnée soit filée, soit massée, dès le début de l'année. Six départements l'organisent en cours d'année. Il se déroule dans la classe d 'un MAT dans 10 départements. Cependant, 25 départements n'avaient pas prévu ou pas organisé ce stage. Les stagiaires étaient donc en pleine responsabilité d'une classe dès la rentrée, sans aucun accompagnement.
Concernant le suivi des stagiaires, cette année encore les PEMF sont les plus sollicités. En effet, dans 24 départements le suivi ne s'appuie que sur les visites de PEMF. 2 départements ne prévoient que la visite de CPC. Mais ils seront suivi conjointement par des PEMF et des CPC dans 32 départements. Seulement 5 départements ont constitué des équipes pluricatégorielles composées de PEMF, de CPC et de PIUFM. Par ailleurs quelques départements prévoient la présence d'IEN dans le suivi. Le nombre de visites prévues témoigne également d'une grande disparité, allant de 2 à 30 visites, avec une moyenne se situant autour de 10.
Comme l'an passé, les MF risquent de se voir cantonnés à l'accompagnement sur le terrain, dénaturant ainsi leur mission pourtant rappelée dans la circulaire du MEN du 13 juillet 2010. En effet, les maîtres formateurs doivent être *"garants d'une articulation efficace et éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle"*. En les éloignant ainsi de la formation initiale en lien avec l'université, il va être difficile pour eux d'assurer cette articulation. Pour le SNUipp, un cadrage national de la formation est indispensable pour permettre la mise en place d'équipes pluri-professionnelles de formateurs.

# Formation de formateurs

Conduire des analyses de pratiques, et donner des conseils pour accompagner de manière efficiente le développement professionnel ne s'improvise pas. La maîtrise des gestes professionnels de formation est aujourd'hui éclairée par des travaux de recherche auxquels les maîtres formateurs doivent avoir accès : ergonomie du travail enseignant, didactique professionnelle, didactiques disciplinaires, sociologie des institutions, linguistique professionnelle, etc. Ces recherches permettent de comprendre et de pouvoir expliquer les usages professionnels qui commandent certaines organisations de gestes (posture des enseignants) susceptibles d'éclairer *"ce qui se passe du côté des élèves"*, par exemple le maintien de l'attention,le décrochage des élèves, leur créativité, leur passivité, voire leur agressivité... Pendant une heure de classe, l'enseignant prend des centaines de microdécisions qui ont des incidences sur l'objet des savoirs visés, le pilotage, l'atmosphère de la classe (attention et engagement des élèves), l'étayage (individuel et collectif), le tissage qui permet de créer des liens entre savoirs visés et savoirs déjà acquis, etc.

Avec la réforme de la masterisation et la quasi absence de possibilités de formations de formateurs au sein de l'éducation nationale dans le cadre de la formation continue, de nombreux CPC et PEMF se tournent individuellement vers l'université pour essayer de s'alimenter et de trouver des réponses aux questions qu'ils se posent. Dans le même temps, ils cherchent une reconnaissance officielle de leur expertise après avoir obtenu en solitaire un CAFIPEMF dont la valeur n'est qu'interne à l'éducation nationale.

Des formations de formateurs sont proposées dans de nombreux masters diversement nommés et proposés par de nombreuses universités. Il existe parallèlement d'autres organismes qui ont perçu les besoins et proposent des formations groupées sous formes de stages pendant ou hors temps scolaire (notamment les petites vacances), ou étalées sur l'année, à raison d'un à deux jours par semaine, voire à distance (voir l'exemple des GFAPP).
Les démarches à effectuer pour bénéficier de formation professionnelle sont complexes, DIF, VAE, VAP... nécessitent un décryptage afin de pouvoir s'engager dans des demandes auprès de l'institution.
Ces études et formations représentent aussi un coût non négligeable qu'aucune subvention ne vient alléger.

Nous avons rencontré quelques collègues qui ont fait le pas, pour leur poser quatre questions. Il en ressort que si ce pas est couteux financièrement et chronophage, ceux qui ont pu le faire ne le regrettent pas et ont trouvé le nouveau souffle qu'ils cherchaient...

La réussite de tous.

Sans modération

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

SNUipp - FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegc

www.snuipp.fr

# Formation à distance

## Co-Formation à distance d'animateurs de Groupes de Formation à l'Analyse de Pratiques Professionnelles (GFAPP)

**Patrick Robo effectue depuis dix ans des recherches qui lui ont permis de mettre en oeuvre un dispositif de formation de formateurs basé sur l'analyse, en groupes restreints, de pratiques professionnelles. Ce dispositif est identifié par le sigle GFAPP.**

Le site qu'il a développé pour nourrir ce dispositif a pour but de favoriser la mutualisation et le co accompagnement, de contribuer à une co-formation à distance par la mise en commun de réflexions, d'informations, de questions, de textes produits par les animateurs de groupes constitués d'analyse de pratiques professionnelles inscrits dans la liste de diffusion *gfapp@cru.fr* qu'il a initiée en 2002.

Un espace public (pour les non inscrits) permet d'obtenir, sur son site, toutes informations sur ce dispositif et propose des documents issus du travail de recherche et d 'analyse effectué par les animateurs:

http://www.PedagoPsy.eu/analyse_pratique_robo.htm

# Formation des formateurs : ce qu'en pense le SNUipp-FSU

Depuis longtemps, le SNUipp-FSU demande une refonte du CAFIMPEMF, avec une véritable formation universitaire qualifiante.
Il y a quelques années, le DESS *"ingénierie du conseil pédagogique"* mis en place à Clermont-Ferrand par Michel Fayol avait montré la voie. Des rencontres avaient même eu lieu avec le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur.
Curieusement, la masterisation de la formation a coupé court à toutes les réflexions institutionnelles sur cette question.
Pourtant, les formateurs PEMF et CPC expriment encore plus le besoin, pour se sentir légitimes, d'une formation de formateurs solide et d'un niveau d'études au moins équivalent à celui de ceux auprès de qui ils interviennent. Faute d'accès à des formations qualifiantes en formation continue, la formation en master 2 relève d'un choix professionnel qui engage la vie personnelle. **Le SNUipp demande que le CAFIPEMF et l'expérience professionnelle des MF donnent accès à une équivalence pour le master.**

Il demande l'ouverture de discussions avec les ministères concernés pour envisager et construire les pistes d'une véritable formation de formateurs d'enseignants, susceptible de répondre efficacement aux enjeux de la qualité de l'enseignement. Il s'agit de former des enseignants capables de relever le défi d'une école de la réussite de tous, s'appuyant sur une formation en prise avec la recherche et ses applications.
**Pour les formateurs en poste, la réflexion doit s'ouvrir sur la reconnaissance universitaire de leurs qualifications et l'accès à des cursus qualifiants, avec une prise en charge financière qui permette à tous d'y prétendre.**

# Un master international pour les enseignants

**À l'IUFM d'Auvergne, les enseignants, et en particulier les MF et les CPC, peuvent s'inscrire à un master international des métiers de la formation. Ils suivent ce master à distance par une plateforme de travail.**

Ce master international propose, sous la mention *"métiers de la formation"*, une formation interdisciplinaire centrée sur la compréhension de l'environnement complexe et multi-institutionnel de la formation de formateurs et cela avec une dimension internationale francophone. Il s'agit non pas d'une formation pour une profession particulière mais d'une formation à un domaine d'exercice professionnel. Il s'adresse principalement à un public de professionnels de l'enseignement (conseillers pédagogiques, enseignants, corps d'inspection) et de la formation en général, qui souhaitent se perfectionner ou réfléchir sur leur propres pratiques ou encore envisager une évolution de carrière. Dans ce cadre ce diplôme est destiné à celles et ceux qui poursuivent actuellement des études dans l'enseignement supérieur ou qui, en situation d'activité, voudraient obtenir un diplôme de haut niveau valorisant leur expérience professionnelle ou contribuant à un projet de réorientation professionnelle.
Il se fait **pour majorité à distance** avec l'utilisation d'une plateforme de travail pour les unités d'enseignement et le suivi des travaux.
Luc RIA, professeur des Universités et directeur du Laboratoire PAEDI est le responsable pédagogique de ce master qui propose deux spécialités :
**-1- formation de formateurs dans le milieu de l'enseignement**
**-2- formation de formateurs en milieu de l'entreprise, des collectivités et des services**

Pour le M2 spécialité 1, **4 semaines de présentiel obligatoires** complètent la formation à distance.

# Passage par le master pour prendre du recul.

**Avec la réforme de la mastérisation et l'absence de formation continue, de nombreux CPC et PEMF se tournent vers l'université pour chercher des réponses aux questions qu'ils se posent. Malgré le coût financier et l'aspect chronophage de cette démarche, certains ont franchi le pas et ont trouvé un nouveau souffle...**

Isabelle Verdier, PEMF, mise à disposition de l'IUFM depuis un an pour enseigner le français s'est inscrite l'an dernier en formation « *master sciences de l'éducation* », mention « *formation de formateurs* » à Paris 8.

Delphine Berthuet, CPC dans l'Allier, suit un « *master international francophone des métiers de la formation* » en Auvergne, en dehors de son temps de travail.

## Qu'est-ce qui vous a amenées à choisir cette formation master et qu'en attendiez-vous ?

**Isabelle:** J'ai toujours eu un intérêt particulier pour les sciences de l'éducation, domaine dans lequel j'avais déjà fait une année de maîtrise que je n'avais pas validée car je n'avais pas pu soutenir mon mémoire. J'ai voulu finaliser ce projet. Je voulais aussi pouvoir mieux accompagner mes étudiants en master en m'étant moi aussi confrontée à la recherche.

**Delphine:** L'intitulé correspondait tout à fait aux enjeux et problématiques de mon métier: il était question de techniques concernant la formation pour adultes, une aubaine pour réapprendre à gérer les animations pédagogiques et les entretiens avec les jeunes collègues. J'avais en effet besoin de prendre du recul par rapport au quotidien. Autre argument décisif pour moi : Luc Ria qui a mis en route ce master, travaille sur néopass accompagné par Guillaume Serres, maître de conférence qui a fait une thèse sur le conseil pédagogique et travaille aujourd'hui au futur néopass maternelle avec Roland Goigoux. Mais ce choix personnel n'a pas été facile en raison du coût de la formation : 1000 euros environ, non pris en charge puisque ma demande de DIF a été refusée.

## Avez-vous fait valoir des acquis, d'expérience ou professionnels, et si oui, lesquels et comment ?

**Isabelle :** J'ai essayé il y a deux ans mais mon année de maîtrise n'a pas pu être prise en compte, j'ai essuyé un refus. J'ai donc refait un dossier l'an dernier et là, l'université m'a accordé un M1 sous réserve d'obtention d'une UE que l'on ne pouvait pas m'accorder, et sous réserve d'inscription en M2. J'ai donc passé cette UE de M1 en même temps que toutes mes UE de M2. Pour cela je suis allée à la fac presque tous les soirs après le travail de 18h00 à 21h00, les mercredis et certains samedis de 9h00 à 17h00... Il me reste le mémoire à soutenir et cela devrait être bon.

**Delphine :** Professeur des écoles depuis quelques années, j'ai obtenu un CAFIPEMF pour prendre un poste de PEMF, puis une direction d'école et enfin un poste de CPC. Avec ce dossier, j'ai constitué un livret pour le service de formation continue qui m'a permis d'obtenir l'équivalence du M1 sous réserve d'obtention du M2. Ce dossier devait être renseigné précisément concernant mon cursus universitaire, mes acquis de formation professionnelle, un récapitulatif de toutes les formations professionnelles que j'avais suivies (stages FC, colloques, séminaires, universités d'automne), mon parcours et mes acquis professionnels et personnels comme bénévole (plan associatif). A cela s'ajoutait un document d'une dizaine de pages où je devais faire le détail de 2 ou 3 expériences professionnelles comme formateur : PEMF à l'IUFM, CPC auprès de l'IEN... dossier lourd à préparer donc !

## Comptez-vous utiliser ce que cette année vous a apporté pour votre métier, pour une reconversion, pour autre chose ?

**Isabelle :** Pour mon métier de MF : j'ai beaucoup appris, du directement utilisable au quotidien, mais les apports que j'ai eu, philosophiques, cliniques, sociologiques, économiques, élargissent mes connaissances au delà de l'éducation nationale, aux milieux sociaux et paramédicaux. D'une manière générale j'ai gagné en ouverture d'esprit... Le poste que j'occupe à l'IUFM n'est pas stable, le master que je vais obtenir peut m'aider à obtenir d'autres postes de formation pour adultes y compris en entreprise.

**Delphine :** Je n'envisageais pas d'évolution de carrière, je voulais affiner mon travail quotidien avec une perception plus fine de ce qui se joue sur le terrain, trouver des techniques transposables à la formation pour adultes, toutes les choses qui ne s'inventent pas et qui font que l'absence de formation pour les formateurs pèse lourdement sur nos pratiques... Je voulais aussi pouvoir prendre le temps de faire des analyses intéressantes, comme comparer le néopass (INRP) avec *"tenue de classe"* (educ.gouv)...
Au fur et à mesure que le master avançait, j'ai aussi pu mettre en pratique sur le terrain. J'ai progressivement pris la mesure des enjeux et modifié considérablement mes pratiques.

## Le travail de recherche que vous avez mené change-t-il votre regard professionnel ?

**Isabelle :** Oui et non. Le sujet que j'ai abordé est pour moi bien connu et depuis longtemps, cela ne change pas foncièrement, mais élargit mes horizons, me permet d'aller beaucoup plus loin. J'ai trouvé des armes des points de vue technique et méthodologique pour aider plus efficacement les étudiants en master pour leurs notes de recherche... Cette recherche m'a donc ouvert des fenêtres, elle m'a aussi permis de retrouver le plaisir de lire, de rencontrer des gens d'autres horizons... J'y ai trouvé un nouvel élan pour relancer mes pratiques.

**Delphine :** Complètement, surtout en ce qui concerne le suivi des PES et des T1 et T2, pour les moments de conseils pédagogiques. Avoir décortiqué l'impact d'un conseil et analysé ce qu'il en reste pour le formé, en tant que formateur amène à se poser beaucoup plus de questions qui permettent d'être plus efficace. Les choses étaient d'une certaine manière plus simples avant le master. Mes certitudes ont été ébranlées, j'ai appris à partir de ce que je vois plutôt que de donner un idéal...

## Le droit individuel de formation (DIF)

Instauré par la loi de 2007 relative à la formation tout au long de la vie, ce droit n'est entré en vigueur pour les enseignants qu'en 2010 dans le cadre du « *pacte carrière* » du ministre de l'éducation. Il peut être utilisé sur le temps de travail pour les formations inscrites au plan académique et donne une priorité d'accès. Mais il peut aussi être mobilisé hors temps de travail sur des formations reconnues par l'employeur. Il donne alors droit à la prise en charge des frais de formation et au versement d'une allocation correspondant à 50% du traitement horaire.
La mise en oeuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. Lorsqu'un salarié demande à bénéficier de son DIF, l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour notifier sa réponse au salarié. L'absence de réponse de l'employeur est assimilée à une acceptation de la demande.
Ce droit, capitalisable à hauteur de 20 heures par an et cumulable sur 6 ans, permet aujourd'hui d'obtenir 80 heures de formation au 31 décembre 2011. Mais encore faut-il y avoir accès. En effet, l'information en direction des enseignants est restée plus que discrète et aucun budget spécifique n'a été prévu pour assurer sa mise en œuvre . Pris sur les crédits de la formation continue, eux-mêmes en constante diminution, le DIF a peu de chance de devenir accessible à tous. Le DIF peut donc, au mieux, permettre d'accroître le nombre de bilans de compétences et de Validation d'Acquis de l'Expérience, qui dans un second temps permettront l'accès à des formations ou à des qualifications nouvelles.

## Congé de formation professionnelle

**Modalités :**
Ce congé ne peut être accordé qu'à la condition d'avoir accompli au moins l'équivalent de trois années à temps plein de services effectifs. Ce congé peut être utilisé en une seule fois ou réparti au long de la carrière en stages d'une durée minimale équivalant à un mois à temps plein qui peuvent être fractionnés en semaines, journées ou demi-journées.

Le rejet d'une demande de congé de formation professionnelle pour un motif tiré des nécessités du fonctionnement du service doit être soumis à l'avis de la CAPD.
Si une demande de congé de formation professionnelle a déjà été refusée deux fois, l'IA ne peut prononcer un troisième rejet qu'après avis de la commission administrative paritaire.

**Indemnité forfaitaire :**
Une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice détenu au moment de la mise en congé est versée pendant une durée maximale de 12 mois...
Le bénéficiaire s'engage à rester au service d'une des trois fonctions publiques pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu l'indemnité et à la rembourser en cas de rupture de cet engagement.

**Le CIF (Congé Individuel de Formation) est réservé aux salariés du privé.**
Au vu des contingents octroyés dans les département pour les congés de formation professionnelle, cette possibilité de formation reste très difficile à obtenir ! Il y a la loi, et les moyens qu'on donne pour son application !

## VAP (Validation des Acquis Professionnels) et VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

**La VAP** (Validation des Acquis Professionnels) permet aux personnes qui n'ont pu obtenir certains diplômes au cours de leur formation initiale, de se voir reconnaître officiellement leur expérience personnelle et professionnelle afin de leur permettre d'accéder à une formation universitaire même sans être titulaire du diplôme d'accès à la formation. (s'adresser à l'université)

**La VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Pour cela le candidat doit remplir un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises. Il se présente ensuite devant un jury qui décide de valider tout ou partie du diplôme visé.

Ces validations s'adressent à toute personne ayant exercé 3 ans une activité professionnelle continue ou non, indépendante, salariée ou bénévole en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé.

**Les deux peuvent se combiner :**
En effet, un candidat peut demander en même temps :
- la dispense du diplôme requis pour accéder à une formation,
- l'obtention d'une partie des blocs ou modules constitutifs du diplôme visé.

## Des masters formation de formateurs

La complexification des enjeux liés à la formation et les nombreuses attentes envers les formateurs de terrain ont amené certaines universités à mettre en œuvre des masters spécialisés dans la formation de formateurs.

Ainsi, l'université de Clermont Ferrand propose depuis un an un master intitulé : « *Métiers de la formation dans la francophonie* ». C'est une formation interdisciplinaire avec une dimension internationale francophone, qui s'adresse principalement à un public de professionnels de l'enseignement. Pour majorité à distance avec l'utilisation d'une plateforme de travail pour les unités d'enseignement, y compris le suivi des travaux, cette formation est accessible en formation continue. L'université propose une procédure de validation des acquis (VAE/VAP) pour ceux qui n'ont pas le niveau universitaire requis ou qui souhaitent obtenir tout ou partie des modules qui constituent le diplôme. Pour cela, il faut justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine.

**La présentation de ce master est sur le site :**
*http://www.univ-bpclermont.fr/formation/formation/UBP-PROG16267.html*
De même, une spécialité de master « *formation de formateurs* » est ouverte à l'université de Cergy-Pontoise, à la rentrée 2010-2011. Elle est proposée à des praticiens ayant une expérience de 5 années dans leur domaine professionnel. L'accès au M2 est direct par validation des acquis de l'expérience professionnelle et personnelle (VAPP). Elle s'organise autour d'un tronc commun, avec deux parcours et des options.
Le tronc commun permet d'acquérir les savoirs et les cadres théoriques nécessaires à une formation professionnelle d'adultes. Le parcours 1 « *Formation de formateurs* » s'adresse à des enseignants expérimentés désireux de prendre des responsabilités dans le cadre de la formation initiale et continue de leurs collègues et d'assumer des fonctions de tuteur pédagogique, de conception de formation, d'encadrement pédagogique dans les premier et second degrés , l'enseignement général et professionnel.
Quatre options leur permettent d'orienter leur projet professionnel vers une formation de formateurs adaptée à leur domaine principal de référence, au choix : en didactique du français, des mathématiques, en EPS, ou dans le domaine de la polyvalence et de la pluridisciplinarité.

**Toutes les informations sont accessibles sur le site :**
*http://www.versailles.iufm.fr/masterisation/maquettes-format_master2010.html*

# “Une école, des élèves”

Engagée dans un projet d’école sur l’hétérogénéité, l’équipe de l’école des Amandiers, à Paris (XXème) a accepté la présence de Rébecca Houzel, documentaliste, pendant quelques semaines au printemps 2011.
Ces enseignants, en ouvrant leurs classes à la caméra, nous donnent à voir le travail dans une école aujourd’hui, celui des élèves qui apprennent ensemble, celui des enseignants qui s’engagent au quotidien pour ne laisser aucun enfant sur le bord du chemin. On y découvre aussi la confrontation, en conseil des maîtres, sur les questions professionnelles auxquelles chacun répond à sa manière.
De ces échanges, de cette analyse des pratiques, peut-on aujourd’hui se passer pour faire face à la complexité du métier ?
A l’heure où le poids des injonctions, le manque de temps de concertation pour les équipes, la disparition d’une véritable formation marquent le travail des enseignants, le SNUipp-FSU a fait réaliser ce film pour susciter les débats sur le métier d’enseignant.

**À voir, à faire voir... sans modération !**

*(Film disponible auprès de votre section départementale du SNUipp-FSU)*

*À commander aussi : “Bravo ! À la maternelle, on apprend !”, un film conçu et réalisé par Mireille Brigaudiot.*

## Ne nous laissons pas faire !

## Votons massivement.

Du 13 au 20 Octobre se dérouleront les élections de vos représentants du personnels. Pour la première fois, le vote se fera par voie électronique. Il y aura 4 votes à émettre :

Commission Administrative Paritaire Départementale et Nationale.

Comité Technique Ministériel Comité Technique Académique,